



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, Suite 1.100, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2405 270

Le 6 juin 2024

OBJET : **Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) concernant les policiers congédiés/destitués/suspendus**

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 14 mai 2024, visant à obtenir des renseignements relativement aux policiers congédiés, destitués & suspendus pour la période du 31 octobre 2021 à aujourd'hui [mai 2024], soit :

Nombre de policiers congédiés, destitués et suspendus pour avoir commis des actes répréhensibles, incluant :

- ***Nature de l'accusation;***
- ***Type & durée de la sanction;***
- ***Si le policier était en service ou non.***

Comme mentionné dans la réponse qui vous a été transmise le 19 décembre 2023 (N. RÉF. : 2311 504), nous vous invitons à consulter les données qui avaient pu être extraites de nos systèmes d'information, soit celles relatives aux policiers de la Sûreté du Québec concernant les verdicts rendus pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 30 novembre 2021. Celles-ci sont disponibles sur notre site Internet :

- **Données pour la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2021 :**
<https://www.sq.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2022/01/2021-12-21-reponse-motifs-suspension.pdf>
- **Données pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020 :**
<https://www.sq.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2021/03/2021-03-15-stats-armes-a-feu-policiers.pdf>

Quant aux données relatives à la période du 1^{er} décembre 2021 à aujourd'hui [mai 2024], nous vous transmettons, ci-joint, un tableau faisant état des renseignements demandés.

Veuillez noter que le résultat est basé sur les critères suivants :

- Les policiers de la Sûreté avec une date du verdict entre le 01 décembre 2021 et 23 mai 2024;
- Les policiers qui ont un verdict : coupable /dérogatoire;
- Les policiers qui ont une fin de processus de traitement dans des dossiers clos;

- Tous les événements, tous les dossiers dans tous les secteurs (criminel, disciplinaire, déontologique et pénal) peu importe la date de l'évènement ou la date de l'ouverture du dossier.

Également, il est à noter qu'un événement peut donner lieu à l'ouverture d'un ou plusieurs dossiers; ces derniers peuvent concerner un ou plusieurs policiers. De plus, un policier peut être cité/accusé et sanctionné pour un ou plusieurs manquements dans un dossier.

Par ailleurs, nous vous informons qu'il y a un seul policier congédié dont le dossier criminel est toujours en cours.

Finalement, afin de vous permettre d'apprécier le tableau ci-joint à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Original signé

Émilie Roy
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels



**Données relatives aux policiers de la Sûreté du Québec avec les verdicts rendus
entre le 1^{er} décembre 2021 et le 23 mai 2024*1*2
Suspensions – destitutions – congédiement**

Policier	Nature de l'accusation	Type sanction	Durée totale des sanctions	Policier en service au moment des faits (Oui/Non)
1	Refuser/inciter à refuser tâches demandées	Suspension	1j	Oui
2	Coupable acte criminel a119-230 Loi Police	Destitution	NA	Oui
3	Comportement non respectueux	Suspension	3j	Non
4	Conscience professionnelle - autre	Suspension	2j	Chevauchement*3
5	Consultation /utilisation/communication CRPQ	Suspension	3j	Oui
6	Comportement non respectueux Agression sexuelle /autre infraction sexuelle	Suspension	45j	Oui
7	Abus de confiance	Suspension	25j	Donnée manquante
8	Comportement non respectueux Langage incorrect/impoli	Suspension	7j	Oui
9	Comportement non respectueux	Suspension	7j	Oui
10	Usage dangereux arme/imprudence	Suspension	1j	Oui
11	Intimidation/menace/art 261	Suspension	3j	Non
12	Comportement non respectueux Langage incorrect/impoli	Suspension	26j	Oui
13	Agression sexuelle /autre infraction sexuelle Utilisation/communication renseignements personnels Vol/recel	Suspension	90j	Non
14	Utiliser biens SQ à des fins personnelles	Suspension	3j	Oui
15	Conduite dangereuse	Suspension	12j	Oui
16	Exhiber/manipuler/pointer arme	Suspension	1j	Oui
17	Usage dangereux arme/imprudence Entretien/conservation/entreposage arme/munitions	Suspension	3j	Oui
18	Coupable acte criminel a119-230 Loi Police Utilisation Force plus grande/voies de fait	Suspension	120j	Oui
19	Intimidation/menace/art 261	Suspension	1j	Oui
20	Infractions aux lois/règlements – autres Négligence/insouciance dans accomplissement tâches	Suspension	2j	Oui
21	Langage incorrect/impoli Comportement non respectueux et Intimidation/menace/art 261	Suspension	3j	Oui
22	Consultation/utilisation/communication CRPQ	Suspension	3j	Oui
23	Comportement non respectueux	Suspension	1j	Oui
24	Entraver/nuire/empêcher/inciter à... envers justice	Suspension	13j	Oui
25	Coupable acte criminel a119-230 Loi Police	Suspension	15j	Non
26	Intimidation/menace/art 261 Abus accusation/interception/constat infraction Force plus grande/voies de fait	Suspension	4j	Oui
27	Exhiber/manipuler/pointer arme	Suspension	4j	Oui
28	Conduite dangereuse	Suspension	8j	Oui
29	Obéissance - autre Usage dangereux arme/imprudence	Suspension	1j	Oui

Source : Direction des relations professionnelles

Mise à jour : 2024-05-29

***1** Le résultat est basé sur les critères suivants :

- Les policiers de la Sûreté avec une date du verdict entre le **01 décembre 2021 et 23 mai 2024**;
- Les policiers qui ont un verdict : coupable /dérogatoire;
- Les policiers qui ont une fin de processus de traitement dans **des dossiers clos**;
- Tous les évènements, tous les dossiers dans tous les secteurs (criminel, disciplinaire, déontologique et pénal) peu importe la date de l'évènement ou la date de l'ouverture du dossier.

Également, il est à noter qu'un événement peut donner lieu à l'ouverture d'un ou plusieurs dossiers; ces derniers peuvent concerner un ou plusieurs policiers. De plus, un policier peut être cité/accusé et sanctionné pour un ou plusieurs manquements dans un dossier.

Veillez noter qu'il y a 1 seul policier congédié dont le dossier criminel est toujours en cours.

***2** Afin de vous permettre d'apprécier le tableau à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

***3** La durée du manquement s'est échelonnée pendant et hors service.